



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Montpellier, le

Le recteur de l'académie de Montpellier  
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les principaux

Mesdames et messieurs les directeurs  
d'école

Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
des premier et second degrés

S/C de Madame et Messieurs les DASEN

Délégation académique à la  
Pédagogie

Affaire suivie par  
Marc ROSENZWEIG

Téléphone  
04 67 91 47 94

Courriel

[marc.rosenzweig@ac-  
montpellier.fr](mailto:marc.rosenzweig@ac-montpellier.fr)

Rectorat  
31, rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier  
cedex 2

**Objet : consultation sur le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

La loi d'orientation du 8 juillet 2013, en son article 13, pose le principe du socle commun. La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l'ensemble des enseignements. Le socle commun doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparer à l'exercice de la citoyenneté.

Le 8 juin 2014, le Conseil supérieur des programmes (CSP) a publié son projet de socle commun, que vous trouverez joint à ce courrier. À la suite de cette publication, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche organise une large consultation individuelle et collective sur ce projet visant à recueillir les avis, les réactions et les suggestions de tous.

La consultation sera précédée d'un temps préalable de réflexion collective organisé au sein des écoles et des établissements. Ce temps prendra la forme d'une demi-journée banalisée :

**Mardi 7 octobre 2014 après-midi.**

Je remercie les principaux et les directeurs d'écoles d'informer les parents que les élèves seront libérés cette demi-journée.

Aussi souvent que possible, les directeurs d'école et les principaux organiseront conjointement la réflexion au sein du réseau écoles / collège. Toutefois, en cas d'impossibilité pour des écoles, ce temps pourra se dérouler à l'école, organisé par le directeur d'école et coordonné par l'IEN.

Pour le second degré, le temps de réflexion sera organisé par le principal du collège en lien et en présence autant que possible, de l'inspecteur référent.

Le directeur d'école et le principal inviteront les représentants des communautés scolaire et éducative ainsi que les partenaires de l'école. Les échanges de cette demi-journée seront guidés par le « document d'aide à l'animation » produit par la direction générale

de l'enseignement scolaire et que vous trouverez joint à ce courrier. Un ensemble d'éléments utiles à l'appropriation du projet de socle sera également disponible sur l'espace numérique dédié aux consultations nationales :

**[eduscol.education.fr/consultations-2014-2015](http://eduscol.education.fr/consultations-2014-2015)**

À la suite de cette demi-journée, chacun sera invité à participer à la consultation individuelle via un questionnaire en ligne, accessible par un lien personnalisé adressé aux personnels sur leur messagerie académique ; il est donc indispensable de leur rappeler que la connexion à la messagerie professionnelle est requise pour la consultation.

De plus, le principal et les directeurs des écoles du secteur rédigeront pour chaque réseaux écoles / collège, une contribution à la synthèse académique. Cette contribution sera volontairement limitée à 5 propositions que le réseau écoles / collège estimera essentielles ; la contribution devra parvenir au Délégué académique à la Pédagogie (DAP) avant le Lundi 13 octobre 2014, à l'adresse

**[ce.recdirap@ac-montpellier.fr](mailto:ce.recdirap@ac-montpellier.fr)**

Je vous remercie par avance pour votre collaboration



Armande Le Pellec Muller

PJ :

Projet de socle commun de connaissance de compétences et de culture  
Document DGESCO d'aide à l'animation